



“BÂTIR ENSEMBLE”

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d’administration tenue en vidéo conférence et en présentiel, tenue le lundi 17 janvier 2022, à 19h00.

Sont présent(e)s en présentiel : Mesdames Marie-Hélène Pilote et Claudette Aubé, messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, René Hamelin et monsieur Alain Talbot, maire.

Sont présent(e)s en vidéo conférence : Messieurs Jean-François Mayrand, Jacquelin Fraser, directeur général greffier-trésorier et madame Lili Harbour, secrétaire-trésorière adjointe.

Est aussi présente en présentiel : Madame Claudette Aubé.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du Règlement d’éthique et de déontologie des élu(e)s
4. Autorisation de signature pour compte affaires Desjardins
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire, déclare la séance spéciale ouverte à 19h19.

**2022-01-17-01 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**


Il est proposé par monsieur René Hamelin, appuyé par monsieur Serge A. Lavoie et résolu d’adopter l’ordre du jour.

À l’unanimité.

**2022-01-17-02 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S**

Je soussigné, Guy Boivin, donne avis par la présente, du règlement visant le Règlement d’éthique et de déontologie des élu(e)s qui sera voté lors de la prochaine séance régulière, le lundi 7 février 2022. Monsieur Guy Boivin en fait également la présentation.

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce dix-septième jour de janvier deux mille vingt-deux.

  
\_\_\_\_\_  
Guy Boivin, Conseiller siège 1

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

De plus, considérant que les bureaux sont fermés au public en raison de la pandémie, nous pouvons sur demande téléphonique ou écrite fournir le document.

**2022-01-17-03 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR COMPTE AFFAIRES  
DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Lili Harbour, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous les chèques et effets en l'absence de monsieur Jacquelin Fraser, directeur général greffier-trésorier.

Il est proposé par monsieur René Hamelin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter la proposition présentée.

À l'unanimité.

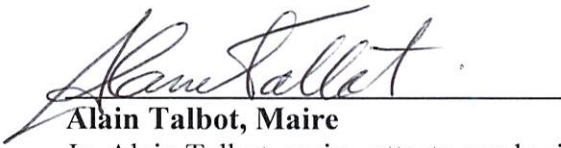
**5. Période de questions**

Aucune question.

**2022-01-17-04 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever la séance spéciale à 19h28.

À l'unanimité.



Handwritten signature of Alain Talbot in black ink, written over a horizontal line.

**Alain Talbot, Maire**

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.



Handwritten signature of Lili Harbour in blue ink, written over a horizontal line.

**Lili Harbour, secrétaire-trésorière adjointe**

Je, Lili Harbour, secrétaire-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 17 janvier 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 février 2022.